

## 12 Rétro 2018- Faits divers &amp; Justice

## Cour criminelle spéciale

## Blaise Wada condamné à 20 ans de prison

Slyve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

**L'UNE** des décisions de justice la plus importante de l'année qui s'achève est, sans doute, la condamnation à 20 ans de prison de Blaise Wada par la Cour criminelle spéciale (CCS) le 26 avril 2018.

L'ancien coordonnateur général de l'Unité de coordination des études et des travaux (UCET) comparait devant cette juridiction spéciale pour détournement présumé de fonds publics estimés à un peu plus de 1,7 milliard

de francs. En plus de cette lourde peine, l'ancien haut cadre de l'administration gabonaise devra également s'acquitter de la somme de 2,750 milliards de francs en guise de dommages à verser à l'Etat gabonais.

Les personnes ayant assisté à la lecture de la décision par la président de ladite cour, Paulette Akolly, après quatre heures de délibération, ont encore en mémoire les scènes d'hystérie collective manifestée par les partisans du condamné. Lequel était d'ailleurs sorti de la salle d'au-



Blaise Wada à la barre lors de ce procès mémorable.

dience complètement vert de colère. Lors de ce procès, l'un des conseils de l'ancien patron de l'UCET s'était évertué à relever l'absence de preuves apportées au dossier d'accusation et les nombreuses violations de la loi dans le cadre de ce procès mémorable.

A contrario, l'avocat de l'Etat gabonais avait argué de ce que "des charges suffisantes sont établies à l'encontre de Wada d'avoir commis le crime de détournement de deniers publics". Le natif de Bakoumba avait trois jours pour faire appel de cette décision.

## Après un an et quatre mois de détention provisoire

## Ngoubou remis en liberté pour raisons de santé

SCOM  
Libreville/Gabon

**LE** procès de l'ancien ministre du Pétrole, Étienne Dieudonné Ngoubou, jugé depuis le 12 janvier 2017 par la Cour criminelle spéciale (CCS), pour faits supposés de malversations financières et de détournements de deniers publics, a connu un rebondissement de taille. Il s'agit de sa mise en liberté provisoire le 5 octobre 2018 pour des

raisons de santé soulevées par ses conseils.

De fait, la décision rendue par la Cour criminelle spéciale stipule que l'ancien ministre a été provisoirement libéré de la prison centrale de Libreville, en vue de traiter un diabète dont le taux était déjà très élevé. Pour bénéficier de cette largesse, le camp d'Étienne Dieudonné Ngoubou a dû s'acquitter d'une caution de 50 millions de francs. Me Anges Kevin Nzigou, l'avocat de l'accusé, qui n'avait pas caché sa satis-



faction, déclarait : « Après plusieurs demandes de mise en liberté demeurées vaines, celle-ci a été accordée sous caution. »

On se souvient que le procès de l'ex-membre du gouvernement avait été suspendu, le 30 août 2018, après des excep-

tions préjudicielles soulevées par la partie défenderesse auprès de la Cour de cassation. Une procédure à laquelle s'était farouchement opposé le ministère public qui considérait que le camp de Ngoubou s'illustrait dans le dilatoire, estimant que les faits reprochés à l'accusé sont "extrêmement graves". A savoir le détournement d'un peu plus de cinq milliards de francs destinés à la construction de deux barrages hydroélectriques.

L'ex-ministre Etienne-Dieudonné Ngoubou accueilli à Mayumba, sa ville d'origine, à l'issue de sa libération.

## Accident tragique de la circulation à Oyane 1 dans la région de Kango

## Un poids lourd fait 5 morts et 2 blessés

AEE  
Libreville/Gabon

**L'ANNÉE** 2018 a été marquée par de nombreux accidents sur la Nationale 1, au nombre desquels celui qui s'est produit, le 18 août à Oyane 1 dans la région de Kango et fait cinq morts.

En effet, il était environ 13 heures, lorsqu'un gros porteur de marque Howo, de type semi-remorque, immatriculé AL-811-IT, roulait à grande vitesse dans le sens Kango/Bifoun. Amor-

çant un virage au village Oyane 1, le conducteur du poids lourd appartenant à la Société des bois tropicaux (SBT) perd subitement le contrôle de son engin et va percuter un Canter en stationnement, avant de finir sa course contre une épicerie et une maison dans la concession du chef du village. Bilan : cinq morts dont quatre membres d'une même famille et deux blessés.

Un énième accident de circulation mortel qui a endeuillé la nation et a fait



réagir plusieurs acteurs, aussi bien du monde politique, qu'associatif, quant à la réglementation de la circulation des véhicules poids-lourds. Lesquels ne respectent pas les heures de trafic. Mais également les règles basiques en matière de conduite automobile, comme la limitation de vitesse.

Le mastodonte impliqué dans l'accident tragique.

## En bref

## Claire Nzeh Ndong assassinée à son domicile de Nzeng-Ayong-Drages

**CLAIRE** Nzeh Ndong, une Gabonaise d'une cinquantaine d'années, avait été retrouvée morte à son domicile de Nzeng-Ayong Drages le 24 janvier 2018. Elle avait les pieds et les mains liés avec des cintres, et le visage tuméfié. Ses assassins n'avaient rien emporté ce jour-là. L'un des auteurs présumés de ce drame,

Fabien Mounquengui Moundziegou, a été rattrapé 12 mois après le drame, début décembre, après avoir commis un énième meurtre en assassinant une mère et son fils au quartier Louis.

## Plusieurs gangs mis hors d'état de nuire

**LE** 11 octobre dernier, les forces de sécurité ont démantelé plusieurs groupes de délinquants

spécialisés dans le vol à la tire, dans les quartiers de Libreville, à la suite d'une vidéo envoyée à la police, puis postée sur les réseaux sociaux. Dans cette vidéo, on y voit un groupe de 6 personnes en scène dans un vol à la tire sur la chaussée. La scène se déroule au quartier Plein-Ciel, dans le 3e arrondissement de Libreville. Ce groupe qui sévit dans plusieurs quartiers de la capitale avait été mis hors d'état

de nuire, au cours d'une rafle ide la police ce jour-là.

## Lutte contre les stupéfiants à Cocobeach

**200** ballots de chanvre indien d'une valeur marchande de 24 millions ont été saisis, en octobre 2018, à Cocobeach, par les éléments de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) de Ntoun. Edouard Okone, un Nigérian de 41 ans, exerçant

comme pêcheur à Cocobeach, était le propriétaire de cette cargaison. Il travaillait en connivence avec deux Gabonais : Solange Obone Obiang, 43 ans, et Joseph Essono, 22 ans. Selon ses propos, le Nigérian n'était que le transitaire de la marchandise, qu'il devait remettre aux deux Gabonais. Mais, ces derniers ont nié les faits en bloc. Cependant, tous ont été écroués à la prison centrale de Libreville